



Union européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

L'EUROPE EN RÉGION



Notice

LES CLÉS d'une communication réussie sur les fonds européens

1. La communication... une obligation



LA PUBLICITÉ de l'union européenne

est une obligation pour les bénéficiaires d'une subvention européenne qui s'inscrit dans un cadre réglementaire.

LES RÈGLEMENTS (UE)

n° 2021/1060 relatif aux FEDER, FSE + et FEAMP

n°2021/1057 instituant le FSE +

n°2021/1058 relatif au FEDER.

Annexe Guide du porteur de projet

Programme
Nouvelle-Aquitaine
FEDER/FSE+
2021-2027



Cette obligation vous engage à informer les personnes concernées par votre projet (vos partenaires et plus généralement, le grand public) de la participation communautaire au financement de votre projet.

> Vous devrez fournir la preuve de cet engagement lors de la demande de paiement du solde de votre aide et la garder en cas de contrôle (photo ou tout autre support adéquat témoignant de la mesure prise). Le non-respect de l'obligation de publicité pourra entraîner le reversement de votre subvention européenne.

> Votre projet sera répertorié dans une liste mentionnant tous les bénéficiaires de fonds européens. Celle-ci sera ensuite publiée par voie électronique. Le nom (pour les personnes morales) et les caractéristiques du projet seront ainsi présentés.



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

■ Comment indiquer le soutien de l'Europe ?

1 Afficher l'emblème et les mentions obligatoires

Toutes vos actions d'informations et supports de communication devront comporter les éléments suivants :

- ✓ L'emblème européen (drapeau)
- ✓ La mention « UNION EUROPÉENNE »
- ✓ La mention « Financé par l'Union européenne » ou « Cofinancé par l'Union européenne »



CES LOGOS SONT TÉLÉCHARGEABLES sur le site

www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

> L'emblème européen devra toujours être clairement visible et placé bien en évidence. La taille du support sera appropriée au regard de l'importance du financement obtenu. Si d'autres logos sont affichés en plus de l'emblème de l'Union européenne, ce dernier aura au moins la même taille en hauteur et en largeur, que le plus grand des autres logos. La présence du logo de la Région Nouvelle-Aquitaine, aux côtés de l'emblème de l'Union européenne, vient illustrer le rôle de la Région, autorité de gestion des fonds européens.

2 Apposer une affiche a3 ou affichage électronique pour tous les investissements immatériels



- ➔ Cette affiche devra être placée dans un lieu aisément visible par le public tel que l'entrée d'un bâtiment.
- ➔ Elle devra mentionner des informations sur le projet en mettant en évidence le soutien financier de l'Europe.

3 Mentionner le soutien de l'Europe sur un panneau de chantier pour les travaux de construction dès le 1^{er} euro



- ➔ 25% du panneau doivent être réservés à l'intitulé de l'opération, l'objectif, l'emblème de l'Europe, la mention « Union européenne »
- ➔ La panneau sera positionné à l'emplacement le plus visible par le public et durant toute la durée du chantier.
- ➔ Le panneau sera remplacé dans les 3 mois après la fin des travaux par une plaque permanente selon le montant du projet (Détails page suivante).

> Les logos des partenaires co-financeurs peuvent être affichés au bas du panneau. Leur taille restera inférieure ou égale à celle des logos européens. La typographie doit être aussi visible que celle des autres financeurs.

4 Apposer une plaque permanente dès le 1^{er} euro pour les projets d'investissement matériel, d'infrastructure et de construction. Elle met en évidence le soutien financier de l'Europe et informe sur le projet.



- ➔ L'intervention de l'Europe est importante sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. La région souhaite renforcer cette visibilité auprès des habitants.
- ➔ C'est pourquoi pour les projets **inférieurs à 500 000 €**, la région met à disposition une plaque générique.



TRANSMETTES UNE PHOTO DE LA PLAQUE ET/OU DU PANNEAU LORS DE VOTRE DEMANDE DE PAIEMENT



- ➔ Pour les projets **supérieurs à 500 000 €**
- ➔ Modèle de plaque permanente à réaliser (matériau à votre appréciation : plastique, métal, bois...).
- ➔ La plaque permanente devra remplacer le panneau de chantier au plus tard 3 mois après l'achèvement du projet.
- ➔ Les logos des partenaires co-financeurs peuvent être affichés au bas de la plaque. Leur taille restera inférieure ou égale à celle des logos existants.

➔ 25% de la plaque doivent être réservés à l'intitulé de l'opération, l'objectif, l'emblème de l'Europe, la mention « Union européenne ».

LA PLAQUE EST TÉLÉCHARGEABLE sur le site

www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

Notice relative aux obligations du bénéficiaire FEDER et FSE+ en matière d'information et de communication.

5 Informer sur le site web

- ➔ Si vous avez un site Web, vous devez faire figurer la description succincte de votre projet, en rapport avec le niveau du soutien, y compris sa finalité et ses résultats, afin de mettre en lumière le soutien financier de l'Union européenne.
- ➔ Pour les projets dont le coût total dépasse 10 000 000 € une action de communication devra être organisée en associant en temps utile la Commission européenne et la Région Nouvelle-Aquitaine.

> Évènements tels que festivals, formations : assurez-vous que le public participant à toute manifestation soutenue par l'Europe (événements culturels, sportifs, formations, séminaires,...) soit informé de ce financement. Tous les documents destinés au public ou aux participants doivent mentionner le soutien européen (présence de l'emblème, mention sur les diaporamas, les feuilles de présence, les brochures).



VOTRE PROJET FAIT L'OBJET D'UNE INAUGURATION, PENSEZ À EN INFORMER VOTRE CORRESPONDANT EUROPE



Union européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

L'EUROPE EN RÉGION



LES CLÉS D'UNE COMMUNICATION RÉUSSIE SUR LES FONDS EUROPÉENS

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

➤ ue.communication@nouvelle-aquitaine.fr



Plus d'infos sur le site

europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire